

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 07 mars 2024

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 10

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
1^{er} mars 2024

Excusée avec pouvoir : Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIE

Date d'affichage :
1^{er} mars 2024

Excusé sans pouvoir : Mme Katia DUSSAPIN, Messieurs Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT

DELIBERATION N° 2024-10

OBJET : Convention relative au service de fourrière des chiens pour l'année 2024.

Après avoir examiné le projet de convention de la Société Berrichonne de protection des Animaux (S.B.P.A) concernant les services de mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De concéder à la S.B.P.A la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la commune de Vallenay.
- Les animaux seront emmenés au refuge de Marmagne Route de Pont-Vert 18500 Marmagne par les employés municipaux.
- En contrepartie des services apportés par la S.B.P.A, la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour l'année 2024, un montant total de 368.50 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.
- La convention est conclue pour une période de 1 an rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 07 mars 2024

Le secrétaire de séance
Caroline ARTHU

Le Maire,
Marina DUPUY

